

COMPTES-RENDUS

POURRIERE (Jean). — *La Ville des Tours d'Aix-en-Provence. Essai de restitution d'une ville morte au Moyen Age d'après des documents inédits.* La Pensée Universitaire, Aix, 1958, 177 pages, 1 plan (Archives de Provence, III).

Provence Historique a omis de rendre compte en son temps de la

Ville des Tours de M. Pourrière, et s'est ainsi privé de l'agréable devoir de contribuer à faire la réputation de ce bon petit livre. Il serait regrettable qu'à cause de cette omission ce troisième fascicule des *Archives de Provence* ait pu passer inaperçu à certains. Il n'est d'ailleurs jamais trop tard...

Ses *Recherches sur la première cathédrale d'Aix* avaient fourni à M. Pourrière l'occasion d'accumuler au cours de son développement les contributions, toujours précieuses, à la topographie encore imprécise de l'Aix médiéval. Sa *Ville des Tours* est un nouvel apport d'importance à cette œuvre difficile de restitution du vieil Aix. D'autant mieux venue que le problème ici abordé est passablement embrouillé. Les érudits locaux ont en effet inutilement enrichi l'histoire de cette ville disparue, depuis sa coïncidence avec la ville gallo-romaine jusqu'à sa destruction par les Sarrasins. Tout ceci sans pour autant s'accorder sur la localisation des *Tours* d'Aix. Rien de ce qui a été écrit jusqu'ici par les historiens d'Aix ne peut offrir de base sûre. Et aucun vestige archéologique en place ne peut faciliter les recherches. La seule voie qui s'ouvre au chercheur est la patiente enquête exhaustive dans les fonds notariaux, d'acte de vente en arrentement, de reconnaissance en testament, à la recherche de confronts qui fassent jaillir dans l'espace, bien localisés, tel pâté de maison, telle rue. De ce travail de bénédictin, que sert ici une connaissance intime de la vie aixoise médiévale, surgit la ville morte des Tours, avec ses remparts, ses édifices, ses rues.

Les premiers chapitres du livre mettent en place l'enceinte. Cette agglomération, ce quartier suburbain est resté longtemps ouvert, dépourvu de murailles, à l'ombre seule de cette forteresse, les *Tours*, qui a donné son nom à la ville. L'enceinte n'apparaît semble-t-il qu'à la fin du XII^e siècle. Pour en retrouver le tracé, la méthode fructueuse de M. Pourrière consiste à prendre appui sur des propriétés « situées aux abords même de la ville des Tours, confrontant deux ou trois voles publiques, et dont il nous est possible de suivre les destinées depuis la fin du XIV^e... jusqu'au milieu du XVII^e, afin de pouvoir à coup sûr les

localiser sur les plans de l'ancien régime ». Au passage, apparaissent dans l'exposé de l'auteur, de nombreux monuments aixois du Moyen Age, extérieurs à la ville des Tours, mais proches des remparts : l'hôpital Saint-Michel, la chapelle Saint-Laurent. Ainsi l'intérêt du livre pour la topographie ancienne de la ville déborde-t-il les seules Tours.

De tous les monuments qu'enferme l'enceinte (Notre-Dame de la Seds, la synagogue, l'amphithéâtre), de tous les immeubles, le palais archiépiscopal apparaît avec la plus grande netteté. Un inventaire du milieu du XIV^e permet à M. Pourrière d'en fournir une description détaillée.

Des feuillets des minutes notariales surgissent également sous la plume de M. Pourrière les rues de la ville des Tours, avec leurs noms et leur tracé, et au moins quelque idée de la superficie de certaines demeures. Mais quelle est la population qui s'agglomère dans ces rues ? Cette ville que se partagent les dominations de l'archevêque, du comte et des Porcelets a-t-elle un visage social particulier ? M. Pourrière ne néglige pas la question. Mais soucieux avant tout de topographie, il ne l'aborde qu'en passant, parfois en courant, le plus souvent en notes (Ces notes fournies et enrichissantes sont malheureusement d'une exploitation malaisée, en l'absence d'index. Il s'y cache pourtant de nombreux renseignements précieux que l'on almerait pouvoir retrouver rapidement en cas de besoin : ainsi les données sur le péage de Saint-Jacques, p. 127).

Seul retient quelques instants l'attention de l'auteur, le régime municipal de la ville des Tours. Régime original puisque la ville des Tours bien qu'unie à la ville comtale (bien avant le bourg Saint-Sauveur) conserve une certaine autonomie, désignant elle-même un syndic et deux conseillers, alors que les deux autres syndics et les autres conseillers sont désignés par le Conseil de ville sortant. (Un malheureux lapsus fait écrire à l'auteur que ces représentants sont élus par *les gens* de la ville des Tours ; la formule est imprécise, il s'agit visiblement d'une minorité). Plus qu'à l'analyse de cette autonomie relative, M. Pourrière s'attache aux conséquences de cette sous-représentation des Tours dans le Conseil. Les hommes que les habitants des Tours envoient au Conseil communal y sont minoritaires et ne peuvent parvenir à défendre leurs intérêts que s'ils coïncident avec ceux de la ville comtale. Ainsi s'expliquerait la ruine de la ville des Tours, son incapacité à se relever des ruines que lui ont infligées les routiers.

Explication plausible et à retenir. Mais l'auteur ne nous semble pas épuiser par là les enseignements des rares documents qui font apparaître les hommes de la ville des Tours, exploiter les impressions que suggèrent nombre de ses notes. Une prudence très louable l'a empêché de s'avancer trop loin sur la base de documents si peu nombreux. Il semble pourtant que l'on aurait pu risquer quelques hypothèses sur l'histoire sociale de la ville des Tours. Même si ce chapitre peut être repris, il ne le sera que grâce au travail de M. Pourrière, à tous les textes qu'il apporte et au cadre enfin précis que met en place sa restitution de la ville morte des Tours.

BLIGNY (Bernard). — *L'Eglise et les Ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*. P.U.F., 1960, in-8°, 535 pages, 8 cartes (Coll. des *Cahiers d'Histoire* publiée par les Universités de Clermont, Lyon, Grenoble, 4).

Louons tout d'abord l'auteur de ce beau volume de n'avoir pas marchandé sa peine de cartographe. Huit cartes en effet, dont une de grand format, offrent le support visuel nécessaire, qui, dans des ouvrages similaires, fait le plus souvent défaut. Désormais la réalisation de M. Bernard Bligny devra être sur ce point proposée en exemple. Un simple coup d'œil sur le graphique qui illustre la répartition diocésaine des principales maisons bénédictines par exemple (carte 4), renseigne bien mieux que de longues dissertations sur les conditions de la concurrence monastique. S'il arrive que la lecture de ces graphiques paraisse ingrate, ce n'est pas à l'auteur que l'on doit s'en prendre, mais à la complexité du donné qu'il lui fallait maîtriser.

Son propos embrassant le territoire intégral de l'ancien et éphémère royaume rodolphen, c'est le territoire francophone actuel, de Besançon à la Méditerranée, qui se trouve recouvert, et cela des dernières années du X^e à la fin du XII^e siècle. Quant aux problèmes abordés au long des 500 pages du texte ils se distribuent selon deux parties :

1° La réforme de l'Eglise séculière (p. 17-161) ;

2° Le réveil et l'essor de la vie religieuse dans ses diverses formes régulières (p. 163-463).

Enoncer un tel programme, lorsque l'on songe qu'au sein de cette aire géographique sont nés des types d'ordres aussi nouveaux que la Chartreuse ou les Frères de l'Hôpital, suffit à souligner l'importance et l'intérêt de la thèse de M. Bligny, mais aussi les difficultés de son entreprise.

Déjà dans une longue recension à laquelle on aura profité à se reporter (1), M. J. de Font-Réaulx a manifesté quelques lacunes de l'information de l'A., inévitables chaque fois que doit être mise en œuvre une telle masse documentaire. Les remarques du savant archiviste ayant trait à la première partie de l'ouvrage, je voudrais en proposer quelques-unes concernant la seconde.

Se trouvant face à une marqueterie de formes de vie religieuse anciennes et nouvelles M. Bligny était en situation idéale pour donner à son lecteur le sens qui fait si souvent défaut, même à des spécialistes, de la spécificité de chacune d'entre elles. Certaines sont nettement différenciées, à Cluny ou à Saint-Victor de Marseille par exemple. D'autres chercheront, sans jamais la trouver, une structure satisfaisante, et de ce fait disparaîtront. Ainsi l'*Ordo Calesii*, si visiblement cher au cœur de notre auteur.

(1) J. de Font-Réaulx, *L'église séculière en Dauphiné aux XI^e et XII^e siècles*, d'après un ouvrage récent, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, 1961, p. 1-10.

Que l'on nous entende bien : M. Blligny fournit tous les éléments nécessaires pour comprendre selon quel « système » s'organise tel ou tel type d'existence régulière. Mais personnellement j'eusse aimé qu'il saisisse l'occasion de mettre en relief plus accusé les frontières qui séparent ces divers genres de vie (2). C'est ainsi que l'intitulé du chapitre III, le premier consacré aux problèmes de la vie régulière, me paraît tout à fait propre à entretenir l'ordinaire et fâcheuse confusion entre formes monastiques et formes canoniales : « Le réveil de la vie monastique depuis le XV^e siècle : chanoines réguliers et bénédictins ». A M. Blligny « Il semble légitime de présenter côte à côte ces moines et chanoines » (p. 163). Qu'il nous permette de le regretter.

De fait, au cours de l'exposé, la distinction s'opère, d'elle-même serait-on tenté de dire, mais n'eût-il pas été préférable de mieux définir ? Ainsi pour la notion fondamentale d'*ordo*, seulement précisée à la page 233, et de façon bien insuffisante, grâce à quelques mots empruntés à dom U. Berlière (« Règle, cadre, lettre et esprit de l'observance »). Faute d'avoir bien saisi ce que signifie ce concept d'*ordo*, j'ai peur que le lecteur ne profite pas autant qu'il le faudrait de l'étude si dense des pages 203-228 sur la rivalité à l'intérieur de l'*ordo* canonal entre les tenants de l'*ordo novus* et ceux de l'*ordo antiquus*. D'ailleurs on ne trouve nulle part cité l'article fondamental en ces matières de M.-D. Chenu : « Moines, clercs et laïcs au carrefour de la vie évangélique » (3), qui eût aidé M. Blligny à percevoir l'importance capitale du texte d'Urbain II, cité par lui page 224, n° 257, mais si rapidement que le lecteur doit aller en chercher chez le R.P. Chenu l'indispensable commentaire.

Dans le même ordre de remarques : au dernier chapitre de son ouvrage l'A. parle des Antonins, Hospitaliers et Templiers. Il les groupe avec l'*Ordo Calesii* sous le titre : « L'essor de la vie spirituelle au XII^e siècle : les autres ordres monastiques. § II : La religion augustiniennne : Antonins, Hospitaliers et Templiers ». C'est là encore prêter à confusion, car au moins deux des derniers ordres cités (Hospitaliers, Templiers) sont d'un type tout à fait à part, dont il eut fallu nous montrer en quoi précisément ils se distinguent des autres.

De même, j'avoue ne pas très bien voir en quoi consiste le « *propositum cartusense* » (cf. p. 309-310), ni d'ailleurs ce qu'est un « *propositum* », terme cependant technique, qui eût gagné là encore à être clairement explicité. Le signe que M. Blligny lui-même hésite, je le vois dans la façon dont il désigne les Chartreux au moment où, parlant de leur culture, p. 285, il les qualifie de « moines instruits » (4). Le tout est

(2) C'est peut-être aux dernières pages de la riche bibliographie (p. 471-491) que l'A. a tenté un classement entre ces diverses formes « d'esprit », encore que timide.

(3) Cet article, d'abord publié dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1954 (LI), 59-89, a été repris dans *La Théologie au douzième siècle* (Vrin, 1957). Se reporter spécialement aux pp. 235 et suivantes.

(4) De la tendance de M. Blligny à ramener les formes de la vie religieuse à un dénominateur commun « monastique », nous avons un témoignage dans le compte rendu consacré par lui à l'ouvrage du R.P. Ricaud, *Frère Prêcheur*, dans *Le Moyen Age* (1953), p. 218, où nous lisons cette phrase pour le moins curieuse : « Le principal mérite de ce livre est probablement de rappeler que tout dominicain est d'abord un moine » !

de savoir si oui ou non les Chartreux sont effectivement des « moines ». Ce que leur *propositum* ne me paraît pas indiquer. Puisse la suite des recherches de M. Bligny qui a déjà consacré à la Chartreuse de si belles études (5), nous éclairer définitivement sur ce point encore obscur.

On pourrait faire d'identiques remarques à propos d'*institutio* (p. 407), d'*observantia* par exemple, ou d'autres termes encore, comme *vita apostolica* (p. 204), à la signification technique précise.

C'est dire que je ne puis souscrire à l'une des remarques finales de l'auteur, lorsque dans un désir de paix bien compréhensible, il écrit : « Alors, entre un chanoine régulier de Saint-Ruf et un Bénédictin de Montmajour, et plus tard entre un Cistercien et un Prémontré, il ne fut pas extrêmement facile d'obtenir une nette séparation. Qu'importait d'ailleurs ? » (p. 466). Il importe au contraire extrêmement, à mon sens, que cette distinction qui fut dans les faits, soit aujourd'hui retrouvée le plus clairement possible par les historiens afin que soient dissipées, si possible définitivement, au moins les plus grossières des habituelles confusions.

Hâtons-nous d'ajouter que l'ouvrage de M. Bligny est certainement l'un de ceux qui contribuera le plus à l'œuvre d'assainissement du vocabulaire, si nécessaire en ce domaine.

N'est-ce pas le plus bel hommage à rendre à un auteur que de montrer à quels prolongements son œuvre donne lieu ?

P.-A. AMARGIER.

GUILHERMIER (M^{lle} M. de). — *L'installation d'une famille florentine au XV^e siècle à Avignon, Les Pérussis.* Aix, La Pensée Universitaire, 1960, in-12, 180 p., ronéotypé (fascicule XV des *Travaux et Mémoires de la Faculté des Lettres*).

Les Perruzzi avaient constitué au XIV^e siècle l'une des plus importantes compagnies financières et commerciales de Florence. Malgré leur faillite en 1345, ils se maintinrent parmi les plus riches et les plus considérées familles de cette ville et continuèrent à s'adonner à la banque et au trafic et à participer aux charges publiques et aux luttes politiques. En 1434 l'un d'entre eux, Raoul, se rangea aux côtés des Albizzi contre les Médicis ; ces derniers sortis vainqueurs exilèrent tous les membres de la famille des Perruzzi ; c'est ce qui amena certains de ceux-ci à s'installer dans la deuxième moitié du XV^e siècle à Avignon et à

(5) *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse (1086-1196)*, Grenoble, 1958. — *Les premiers Chartreux et la pauvreté, dans Le Moyen Age (1951)* p. 27 sq. — *Un aspect de la vie religieuse au M. A. : la concurrence monastique dans les Alpes au XII^e s.*, dans *Bull. philol. et histor.* (1953) p. 279 sq.

y faire souche. Malgré le retour des papes à Rome, Avignon restait alors l'une des grandes places du commerce et de la finance internationale et les marchands italiens établis à demeure y jouaient un rôle prépondérant ; sous la protection du Saint-Siège, ils étaient citoyens à part entière et associés à la gestion des affaires municipales.

En s'appuyant uniquement sur des contrats notariés, M^{lle} de Guilhaumier nous décrit l'installation de cette famille dans le Comtat, le développement progressif de ses activités et son assimilation rapide au groupe des marchands patriciens de la ville. C'est seulement en 1443 que deux cousins germains, Louis et François Peruzzi, leur nom se transformera peu à peu en Pérussis, s'installent dans l'ancienne cité papale. Leur situation financière ne semble pas alors très brillante, encore que les textes peu explicites (aucun registre de comptabilité ni correspondance) ne permettent pas de connaître en détail leurs ressources. Cependant leur famille était assez connue et leurs possibilités financières suffisantes, pour qu'ils s'installent dès leur arrivée au centre de la ville et s'associent immédiatement aux marchands les plus notables.

L'auteur ne s'est pas étendu longuement sur leurs techniques commerciales et bancaires, se rapportant au diplôme de M^{lle} Clerc sur le changeur Alaman de Passis (article paru dans *Provence Historique* en 1957). Elle démontre la diversité de leurs opérations : prêts consentis à une clientèle variée, associations avec des armateurs marseillais pour le commerce maritime en direction de Florence, Rhodes et Valence, trafic sur les draps, les blés, le corall, etc..., transactions régionales et liaisons terrestres plus lointaines avec Lyon, Genève et Paris. Cette activité des Pérussis est trop fragmentairement indiquée par les textes notariés pour présenter un réel intérêt et ce n'est pas la meilleure partie de l'ouvrage. Notons en passant quelques imprécisions sur la technique du change et de l'assurance et une affirmation erronée sur le corall (le brut ou yssant de mer n'est pas la meilleure des qualités, et, si on l'envoie brut à Rhodes pour l'y faire poir, c'est sans doute pour le commercialiser ensuite au Levant et non pour le revendre dans le Midi de la France) ; d'une manière générale les notes auraient gagné à être plus étoffées et vérifiées. Les références à l'Histoire du commerce de Marseille par exemple ont été mal citées ; la participation de M. Reynaud se trouve dans le tome II et non dans le tome III, et c'est dans ce tome III, sous la plume de M. Collier, que se trouve, page 162, l'allusion la plus intéressante aux Pérussis, à propos d'une nef appartenant à François Pérussis, et dont le risque de mer est couvert en 1497 par douze assureurs, dont trois membres de cette famille.

La vie domestique des Pérussis nous est bien restituée, encore que la documentation ne fournisse pas d'inventaires complets du mobilier. Les contrats de mariage et les testaments permettent de mesurer la force des liens familiaux et du sentiment religieux.

Un retable, exécuté pour les Pérussis, figure parmi la collection de primitifs du Metropolitan Museum de New York : il nous restitue sans doute la figure des deux fondateurs de la branche avignonnaise et trois reproductions de ce primitif dans l'ouvrage en illustrent parfaitement bien le texte. L'implantation foncière et la participation de ces Toscans aux charges municipales montre leur assimilation progressive au milieu

avignonnais. L'achat de maisons dans la ville, de petits lots dans le terroir et d'exploitations rurales dans la région enracinent peu à peu les Pérussis qui, en 1467, vingt-cinq ans après leur installation, deviennent pour la première fois officiers de la commune. Après une période difficile en 1479, à la suite de la guerre entre Florence et le Pape, et d'une invasion de Gascons à Avignon, dont on rend les Florentins responsables, ils obtiennent enfin en 1484 la charge de viguer, la plus haute fonction honorifique de la ville. A peu près à la même époque ils acquièrent la coseigneurie de Caumont, aux environs immédiats, ce qui leur permet de prendre rang dans l'aristocratie terrienne du Comtat. Dès lors ils sont définitivement intégrés dans la société avignonnaise.

L'assimilation progressive de cette famille florentine en un demi-siècle nous est décrite avec une plume alerte et l'ouvrage se lit agréablement. Il montre combien un dépouillement même partiel de registres notariés peut être productif pour l'histoire sociale et permet de reconstituer durant deux générations la vie d'une famille dans son cadre, et les différents aspects de ses activités domestiques, professionnelles et civiques.

E. BARATIER.

ANTHON (Michel). — *Les banalités de fours et moulins en Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles.* - Thèse présentée à la Faculté de Droit d'Aix, juin 1961, vol. in-4°, ronéotypé.

Les facultés de Droit sont une pépinière de travaux consacrés aux institutions et à l'histoire du droit français, d'ordinaire excellents, mais insuffisamment divulgués. Modestement ronéotypés, ces gros cahiers in-4°, assimilés aux manuscrits des bibliothèques publiques, manquent du prestige que seul confère le divin art de l'imprimerie. On ne saurait que le regretter, quand on a lu et apprécié à sa valeur la solide et brillante thèse de Michel Anthon, touchant au sujet primordial, cher aux juristes de l'ancien régime, mais que les érudits modernes ont généralement négligé : *les banalités seigneurales*.

Dans son « Nouveau commentaire sur les statuts de Provence », publié à Aix en 1778, Jean-Joseph Julien, professeur de droit à l'université de cette ville, pose en principe que « les seigneurs n'ont point de banalité des fours et des moulins par le droit de leur fief... ». Mais ce principe a été fortement amenuisé par le statut de 1520, accordant aux seigneurs de Provence, par prescription, la possession des banalités existantes. Dans les autres cas la banalité pouvait procéder soit d'un échange d'anciens droits féodaux abolis par le seigneur, soit d'une clause explicative du contrat d'habitation, la mention « cum furnis et molendinis » n'étant pas suffisante par elle-même.

Il y avait d'autre part des banalités instituées par les communautés sur elles-mêmes, divers seigneurs non résidants ayant été peu soucieux d'investir des fonds en constructions de fours ou de moulins. La banalité communale n'excluait pas d'ailleurs la possession par certains particuliers de fours et moulins libres réservés à leur usage, et la commune ne pouvait pas s'arroger la banalité à leur détriment. Au début du XVII^e siècle

cle, par suite de la détresse financière des communes, il y eut un mouvement général d'aliénation des banalités communales aux mains de particuliers. Car les banalités ont été de tout temps en Provence dans le commerce, et elles constituent une source de bénéfices très recherchée jusqu'en 1789. Cependant, par arrêt de 1668, le gouvernement poussa et aida les communes à racheter les banalités qu'elles avaient aliénées, à l'exception de celles qui étaient d'origine seigneuriale. La mesure était d'ordre fiscal, car en facilitant ce rachat le Roi tendait non seulement à restituer aux habitants leur liberté et à encourager le commerce, mais aussi à les décharger d'un impôt local et à faciliter ainsi la levée de l'impôt royal. Et, quand la commune reprenait la banalité à son profit, elle reconstituait son patrimoine, autre gage précieux pour le fisc royal. On notera aussi que le rachat d'une banalité par la commune n'implique pas celui de l'immeuble (four ou moulin), où elle s'exerce, et dont la banalité fait d'ailleurs la principale valeur.

La banalité, telle qu'elle est perçue en Provence, a un caractère original et tout à fait différent de l'usage des autres provinces. C'est une banalité sur une chose, elle est réelle, et de ce fait découlent des conséquences importantes. Ainsi, elle ne comporte aucune exemption ni pour les ecclésiastiques, ni pour les boulangers, ni pour les forains non sujets de la seigneurie, et le droit de mouture est perçu même sur les farines étrangères importées dans la seigneurie. Si les habitants des bastides très éloignées du village sont autorisés à avoir des fours particuliers, c'est à charge de payer une redevance de compensation au fermier du four banal. Tout au plus trouverait-on une exception au principe dans les stocks de blé destinés à l'exportation qui ne sont frappés d'aucun droit représentatif de mouture. Par contre les récoltants d'olives n'ont pas le même privilège.

La police des banalités respecte le domicile des habitants où le droit de visite ne peut s'exercer. Il faut prendre les fraudeurs sur le fait, par exemple lorsqu'ils ramènent chez eux des sacs de pain cuit à l'extérieur hors du four banal. Quant aux taux des droits perçus aux moulins et fours banaux, il varie suivant l'usage des lieux et suivant la participation des contribuables à la trituration, ou à la cuisson. Le droit de mouture, perçu en moyenne au 16^e en France, varie en Provence du 10^e (le Broc), au 20^e (le Bar, Barjols). Il en est de même du droit de détritage des olives (8^e au Bar, 12^e à Flayosc). Le droit de fournage, souvent de 1 pain sur 30, s'abaisse à 1 sur 50, quand le client fournit le bols.

A l'inverse de l'opinion répandue, toutes les banalités n'ont pas disparu, avec l'ensemble des droits féodaux, dans l'enthousiasme de la fameuse nuit du 4 août 1789. En Provence, il y a eu jusqu'au XIX^e siècle avancé des vestiges de banalités qui ont donné lieu à des instances curieuses sur lesquelles ont dû se pencher les juristes.

L'étude de M. Anthon est très équilibrée, rédigée clairement et bien écrite. C'est avec sagacité et une grande finesse d'analyse qu'il a su démêler les fils si embrouillés de la propriété des banalités. D'une manière plutôt abstraite et ingrate il a réussi à tirer, par l'étude de cas variés et typiques, bien choisis, un tableau très vivant du fonctionnement de ces survivances féodales.

Joseph BILLIoud.

L'histoire et ses méthodes, recherche, conservation et critique des témoignages par une équipe d'archéologues et d'historiens sous la direction de Ch. Samaran. Paris, Gallimard, 1961, in-12, 1.771 p. (Encyclopédie de la Pléiade).

Il est difficile de rendre compte en détail d'un ouvrage aussi vaste et qui aborde tant de problèmes ; il est cependant essentiel que les chercheurs puissent le connaître et l'utiliser car il rendra les plus grands services non seulement aux étudiants mais à tout esprit curieux des méthodes historiques.

De nombreux collaborateurs français, tous particulièrement qualifiés ont été chargés chacun dans leurs spécialités de synthèses successives. Tous ces exposés, traités selon le tempérament de leurs auteurs, sont néanmoins reliés par un plan bien ordonné et le tout s'inscrit entre deux dissertations magistrales du professeur Irénée Marrou en introduction sur la définition et les origines de l'histoire et en conclusion sur le métier d'historien.

Le plan de l'ouvrage défini dans la préface de M. Ch. Samaran nous propose successivement d'abord des études sur les notions de temps et de lieu et les apports de la chronologie et de la géographie de l'histoire. Vient ensuite l'analyse des témoignages et l'exposé pratique des méthodes utilisées pour leur recherche, leur conservation et leur exploitation critique, que ces témoignages soient figurés (préhistoire, archéologie, etc.), écrits (épigraphie, paléographie) ou enregistrés (microfilm, cinéma, photographies) ; une place est réservée aux disciplines comme la linguistique, la démographie, la statistique, ou l'histoire des mentalités qui élargissent la vision de l'historien et lui donnent une meilleure compréhension du passé étudié.

Malgré son caractère encyclopédique l'ouvrage n'est pas dépourvu de références, chaque chapitre est suivi d'une bibliographie sommaire et à la fin se trouvent un index des noms, des tableaux chronologiques des ères et des calendriers, un tableau synchronique comparant les grands faits de civilisation et de techniques scientifiques avec les dates essentielles de la découverte, de la critique et de la conservation des témoignages historiques figurés ou écrits.

Une précieuse table analytique détaille les grandes lignes des différents exposés ; afin d'éveiller l'attention des lecteurs et de montrer la grande richesse d'information de cette encyclopédie nous ne pouvons faire mieux que d'en rapporter le sommaire.

LE TEMPS ET LE LIEU

- *Comput, chronologie et calendrier*, par A. Cordoliani.
- *Le temps historique*, par G. Beaujouan.
- *La géohistoire*, par C. Higounet.
- *Information et transmission des nouvelles*, par Y. Renouard.
- *Essor de la recherche historique*, par J. Bottéro.

RECHERCHE METHODIQUE DES TEMOIGNAGES

- *Méthodes modernes de l'archéologie*, par R. Bloch.
- *Ethnologie et préhistoire*, par A. Leroi-Gourhan.
- *Archéologie antique*, par P.-M. Duval.
- *Archéologie médiévale*, par J. Hubert.
- *Numismatique*, par J. Babelon.
- *Sigillographie et marques postales*, par Y. Metman.
- *Eptigraphie*, par L. Robert.
- *Papyrologie*, par A. Bataille.
- *Paléographies grecque, romaine et médiévale*, par A. Dain, J. Mallon et Ch. Ferrat.
- *Cryptographie*, par T. Richard.
- *Diplomatique*, par G. Tessier.
- *Onomastique*, par P. Lebel.
- *Généalogie et héraldique*, par J. Meurgey de Tupigny.
- *Photographie et cinématographie*, par G. Sadoul.
- *Microfilm*, par M. François.
- *Les machines parlantes*, par J. Thévenot.
- *La linguistique et l'histoire*, par M. Cohen.
- *L'étude des économies et des sociétés avant l'ère statistique*, par Ph. Wolff.
- *Les données démographiques et statistiques en histoire moderne et contemporaine*, par G. Meuvret.
- *Histoire des mentalités*, par G. Duby.

CONSERVATION ET PRESENTATION DES TEMOIGNAGES

- *Protection des Monuments historiques, des fouilles archéologiques et des sites*, par R. Bricbet.
- *Les musées*, par P. Pradel.
- *Les bibliothèques*, par G. Ouy.
- *Les archives*, par R.-H. Bautier.
- *Cinémathèques, photothèques, filmothèques et discothèques*, par G. Sadoul, M. François et J. Thévenot.

EXPLOITATION CRITIQUE DES TEMOIGNAGES

- *Préhistoire, archéologie, numismatique*, par A. Leroi-Gourhan, P.-M. Duval, J. Hubert et J. Babelon.
- *La critique des textes*, par R. Marichal.
- *Les faux dans les archives, bibliothèques et musées*, par G. Ouy et P. Pradel.
- *Valeur des témoignages photographiques et cinématographiques*, par G. Sadoul.
- *Les outils de la recherche historique (bibliographie)*, par P. Marot.
- *Organisation collective de la recherche historique*, par M. François.

E. BARATIER.